

# ET POUR LES AUTRES DÉCHETS :

## À JETER

- Ordures ménagères
- Couches et lingettes
- Papiers souillés
- Petits objets en plastique



## À COMPOSTER

- Biodéchets



## À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

	<b>Déchets végétaux</b>		<b>Vieux mobiliers</b>		<b>Déchets électriques</b>		<b>Gravats Terres - Inertes</b>		<b>Déchets incinérables</b>		<b>Déchets non valorisables</b>
	<b>Textiles</b>		<b>Objets du réemploi</b>		<b>Lampes et néons</b>		<b>Déchets dangereux</b>		<b>Batteries de voiture</b>		<b>Piles</b>

## COMMANDEZ UN COMPOSTEUR

L'agglomération propose deux modèles de composteurs en bois à un tarif privilégié (disponibles en 400 et 600 litres).

Votre composteur est livré avec un bio-seau pour transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Bon de commande sur [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)

Informations par téléphone au

 **0 800 22 20 36** 



## MÉMO-TRI

**TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS vont dans la poubelle jaune.**



